

nationales assurant l'application des accords internationaux pour la protection du milieu marin contre la pollution d'origine tellurique. L'ensemble des lignes directrices porte sur des domaines comme la collaboration dans l'élaboration de règles, de critères et de normes internationalement acceptés ainsi que de pratiques et de procédures recommandées; la coopération scientifique et technique; le contrôle et la gestion des données; la création de zones spécialement protégées; et la notification, l'échange d'information et la consultation. Il fournit aussi en annexe une description détaillée des diverses stratégies, en partie préparée par le ministère de l'Environnement, et que les Etats peuvent appliquer afin de prévenir, de réduire et de contrôler la pollution du milieu marin d'origine tellurique.

L'ensemble des lignes directrices sera soumis au Conseil d'administration du PNUF en vue de son adoption à la 13e session de cet organisme en mai 1985.